

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20220509-017****du 09 mai 2022****n°017****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

n exercice : 26

PRESENTS (20) : M.ABELIN, M.PICHON, M.COLIN, M.PEROCHON, M.DROIN, M.MATTARD, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINÉ, Mme LAVRARD, M.PREHER, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN**POUVOIRS (3) :** M.MICHAUD donne pouvoir à M.PICHON
Mme AZIHARI donne pouvoir à M.ABELIN
M.MEUNIER donne pouvoir à M.DROUIN**EXCUSES (3) :** Mme DE COURREGES, M.BONNARD, Mme GODET

Nom du secrétaire de séance : Dominique CHAINÉ

RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI**OBJET : Convention d'échange de matériel**

Le service Gestion des déchets possède un tractopelle à la déchetterie de Doussay (Hydromek de 2015), ce véhicule avait été acheté par la Communauté de Communes de Lenclôtrais pour charger les gravats.

A ce jour, le tractopelle n'est plus utilisé car son turbo est hors service, et le service n'en a plus l'utilité, les gravats étant dans des bennes et non plus à plat. Il ne peut pas servir pour le chargement des déchets verts car son bras n'est pas assez long pour remplir les semis des prestataires. En l'état actuel son prix est évalué à 28 000 euros.

Le service possède également un télescopique JCB de 2007 qui n'est plus utilisé pour recharger les déchets verts, car il présente des problèmes mécaniques. Ce véhicule est de type Travaux public et non agricole comme il le faudrait sur les déchetteries. En l'état actuel son prix est évalué à 17 000 euros.

L'entreprise W86TP propose de reprendre les deux engins, en échange d'un télescopique d'occasion Bobcat TL38-70HF de 2018 d'une valeur de 45 000€. Ce véhicule est semblable à celui que la collectivité a acheté en 2020 pour les déchetteries (Prix d'achat 114 972 €), et est très bien adapté aux besoins de la déchetterie de Doussay, car il s'agit d'un télescopique agricole.

* * * * *

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la convention d'échange de matériel ci-annexée,

CONSIDERANT la nécessité de relever les déchets verts des déchetteries et l'intérêt économique d'un échange des matériels cités en préambule,

CONSIDERANT la nécessité et l'intérêt économique d'un échange des matériels cités en préambule,

Envoyé en préfecture le 10/05/2022

Reçu en préfecture le 10/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 086-248600413-20220509-BC_20220509_017-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLE

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20220509-017

du 09 mai 2022

n°017

page 2/2

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le président ou son représentant, à signer la convention jointe ainsi que toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cet échange.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOD



Convention d'échange de matériel

Délibération n°3652

ENTRE LES SOUSSIGNÉES

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault
dont le siège est situé 78 boulevard de Blossac - 86100 CHATELLERAULT

Représentée par Mme Evelyne AZIHARI, en qualité de vice présidente autorisée par la délibération n°17 du bureau du 9 mai 2022,

Ci-après désignée « La Collectivité »,
D'une part,

ET

La Société W86TP

13 rue du Thalweg – Zone de la république

Représentée par Monsieur Maxime MOUATE

Ci-après désignée « W86TP »,

D'autre part,

ARTICLE 1 – OBJET DU DE LA CONVENTION

La Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault va faire reprendre deux engins de son parc, en échange d'un télescopique d'occasion avec la société W86TP.

ARTICLE 2 – MATÉRIELS ÉCHANGÉS

La Collectivité va échanger le matériel suivant avec W86TP :

- Un télescopique JCB 533-105 de 2007 avec fourche, godet, grappins et pneus
- Un tractopelle HYDRAUMEK de 2015 1729h avec godets et accessoires. Le tractopelle est actuellement hors d'usage.

L'entreprise W86TP fournira en échange à la collectivité le matériel suivant :

- Un BOBCAT TL 38-70HF de 2018 avec 2750 heures, moteur BOBCAT 130CV, tablier hydraulique Manitou, climatisation, suspension de flèche, siège pneumatique, attelage, frein de remorque hydraulique, godet grappin Sonarol, pneus neufs,

L'entreprise W86TP reconnaît avoir prit connaissance de l'état du matériel que la Collectivité lui échange. Le matériel de la collectivité sera échangé en l'état, sans garantie.

De même la collectivité reconnaît avoir pris connaissance de l'état du matériel que la société W86TP va lui fournir.

Les deux parties récupéreront le matériel dans son état à la livraison, sans pouvoir contester cet échange par la suite du fait d'une quelconque défaillance des engins, ni remettre en cause les termes de l'échange tels que définis dans la présente convention


ARTICLE 3 – LIVRAISON

La livraison du BOBCAT TL 38-70HF sera à la charge de l'entreprise W86TP, et sera livré à l'adresse suivante :

- Déchetterie de DOUSSAY – Le Haut Massilly – 86140 DOUSSAY

L'entreprise W86TP récupérera à sa charge le télescopique JCB 533-105 à l'adresse
- Centre Technique Municipal – 208 rue d'Antran – 86100 CHATELLERAULT

L'entreprise W86TP récupérera à sa charge le tractopelle HYDRAUMEK à l'adresse suivante
- Déchetterie de DOUSSAY – Le Haut Massilly – 86140 DOUSSAY

Envoyé en préfecture le 10/05/2022
Reçu en préfecture le 10/05/2022
Affiché le 
ID : 086-248600413-20220509-BC_20220509_017-DE

ARTICLE 4 – DELAIS

L'échange devra être réalisé au plus tard avant le 30 juin 2022. Au delà de ce délai, la présente convention ne sera plus valide.
La date d'échange devra être convenue au plus tard 72h à l'avance.

ARTICLE 5 – CONTENTIEUX

En cas de litige, il est expressivement stipulé que le tribunal administratif de POITIERS sera seul compétent pour tous les différents que pourrait soulever l'application de la présente convention. Préalablement à toute procédure judiciaire, un règlement amiable pourra être recherché par les parties.

Châtellerault, le

L'entreprise W86TP

M. Maxime MOUATE

Pour la Communauté d'Agglomération
de Grand Châtellerault

Mme Evelyne AZIHARI